



WINNEWAY

DESCRIPTION

L'établissement de Winneway comprend :

- les lots 50 (partie) et 51 (partie) du rang 8;
- le lot 46 du rang 9, dans le canton de Devlin.

Il s'étend sur 36,8 hectares.

LOCALISATION

Cet établissement est situé à 100 kilomètres à l'est de Ville-Marie (Timiskaming), sur la rive sud de la rivière Winneway, à proximité du lac Simard.

HISTORIQUE FONCIER

25 mai 1959

Lettres patentes 6529 du gouvernement du Québec autorisant la vente à la *Corporation Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée* la demie nord du lot 50, la demie nord du lot 51 du rang 8 ainsi qu'une partie des lots 46 et 47 du rang 9, tous du canton de Devlin. La superficie indiquée est de 116 acres.

4 novembre 1959

Décret en conseil 1269 du gouvernement du Québec autorisant la passation d'un bail entre la *Corporation Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée* et le gouvernement du Canada.

1er juin 1960 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 1119-5

Bail de 10 ans accordé au gouvernement du Canada par la *Corporation Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée* pour les lots 50 (partie), 51 (partie), rang 8 ainsi que le lot 46, rang 9, du canton de Devlin. La superficie indiquée est de 91 acres (36,8 hectares).

1er juin 1970 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 1119-5

Renouvellement du bail de 1960 pour un autre terme de 10 ans.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1962** : arpentage du lot 46 du rang 9 et d'une partie des lots 50 et 51 du rang 8 du canton de Devlin, par Robert Pelchat;
- 2) **1974** : réarpentage des limites extérieures du lot 50 du rang 8, et subdivision de parcelles sur les lots 50 du rang 8 et 46 du rang 9, par Louis-Philippe Deblois.